

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 JUIN 2022

La séance commence à 18H00 :

Absents excusés : Mr Patrick IBANEY et Mme Caroline POMARES pouvoir donné à Sylvie LAFFONT.

Monsieur le MAIRE précise qu'avant de voter le compte rendu de la dernière réunion il souhaite préciser que par deux fois les élections se passent extrêmement bien et on a un mode de fonctionnement bien rodé, il félicite les agents administratifs, Mme HENNY et surtout Mme Mireille ISENBART qui a en charge ce service.

Concernant le compte rendu, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 celui-ci va disparaître au profit d'un procès-verbal qui retranscrira les votes et les débats. Afin d'être au plus proche des propos des réunions, celles-ci seront enregistrées aussi je demande à chaque élu de respecter la parole de chacun, de demander la parole et d'attendre que monsieur le Maire la donne.

Monsieur le Maire demande à voter le dernier compte rendu : vote à la majorité avec une abstention.

Monsieur le Maire demande à Mr BONFILS Christian d'être le secrétaire de séance.

**Délibération N°16062022A** : monsieur le Maire rappelle qu'au début de la création de l'intercommunalité dont fait partie la commune, celle-ci avait pris la compétence de l'éclairage public. Pour donner suite à notre politique de renouvellement des luminaires par des leds avec l'aide du Syndicat d'Electrification Rurale, l'intervention d'entretien par l'intercommunalité devient obsolète. Au regard du nombre de communes de l'intercommunalité qui sont dans notre cas, le rapport N°09 du CLECT prévoit de supprimer la compétence électricité à l'intercommunalité. Cette délibération est votée à l'unanimité.

**Délibération N°16062022B** : Monsieur le Maire précise que cette délibération concerne le rattrapage structurel en zone de revitalisation rurale notamment sur les réseaux et stations d'assainissements des communes de l'intercommunalité. Il convient de prendre en compte ce contrat qui nous permettra de rentrer dans un ensemble de travaux aidés à 50% par l'agence de l'eau. Dans ce contrat nous sommes avec Vaison les deux communes qui en bénéficieront. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer, la délibération est votée à l'unanimité.

**Délibération N°16062022C** : Monsieur le Maire fait passer le rapport d'assainissement du délégué sur l'année 2021 : ce rapport concerne les deux villages Sablet et Séguret car nous avons une station commune, et je rappelle que nous nous sommes mis d'accord sur la répartition de chacun pour l'investissement de la station (15% la commune de Séguret et 85% la commune de Sablet). Je vous fais passer le rapport papier bien que vous l'avez reçu en PJ par courriel avec la convocation. La délibération est votée à l'unanimité.

**Délibération N°16062022D** : A compter du 01 juillet 2022 les communes de moins de 2000habitants peuvent choisir le mode de communication de leurs actes. La règle pour tous est la transmission sous forme électronique, il peut y avoir dérogation pour les communes de moins de 2000 habitants par voie d'affichage ou sous forme papier. Le conseil municipal décide de transmettre sur le site les actes et de continuer d'afficher durant quelques mois pour permettre la transition.

.../...

**Délibération N°16062022<sup>E</sup>** : Afin d'inclure le schéma d'assainissement dans une enquête publique, et afin de permettre à des projets d'agriculteurs sur leurs parcelles agricoles incluses dans un espace protégé urbain monsieur le Maire demande à voter le lancement d'une révision du PLU allégée. Les projets concernent deux agriculteurs qui sont en bord de ces espaces et dont ils ont besoin pour des hangars.

Mme GAZZANO demande pourquoi il y a des différences entre les citoyens, les demandes d'agriculteurs sur les zones agricoles pour construire font l'objet de révision, et parfois des zones constructibles deviennent des zones agricoles sans que les propriétaires en soient informés. Monsieur le MAIRE rappelle que lors de la révision du PLU certaines personnes dans l'assemblée étaient présentes et au sein du conseil municipal de l'époque, il a été une obligation légale (loi SRU) de diminuer, d'un grand nombre d'hectares, les terrains constructibles. De nombreux terrains, où les propriétaires avaient déjà construit en périphérie du centre-ville où dans des zones protégées paysagères (dentelles-forêts...), ont été retirés des zones constructibles. Cette révision de 2015 à 2018 a fait l'objet de nombreuses réunions, affichages et enquête publique. Tout a été fait dans les règles, il n'y a pas à chercher d'anomalie.

Monsieur le Maire rappelle la réunion d'hier (les OPA sur le territoire) précisant la demande de l'état de diviser par 2 d'ici 10 ans les espaces constructibles afin d'imperméabiliser le moins possible les sols. Cette mesure est la suite des précédentes et Mme GAZZANO était présente à cette réunion. C'est pourquoi la révision allégée du PLU dans le but de rajouter des zones constructibles est impossible.

Le conseil municipal vote la délibération à l'unanimité.

**Délibération N°14062022<sup>F</sup>** : Monsieur le Maire rappelle les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux, les logements au-dessus de la Mairie et les écoles. Le premier logement se termine le second sera fait dans la foulée. Concernant les travaux des écoles le Maître d'œuvre a établi le Dossier de Consultation des entreprises. Monsieur le Maire rappelle que pour obtenir les subventions prévues pour ces travaux il convient de débiter ceux-ci avant la fin de l'année soit aux vacances d'automne. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le DCE et demande à faire une consultation simplifiée sur 3 entreprises sur chaque lot (5lots).

**Délibération N°14062022<sup>G</sup>** : Monsieur le Maire rappelle qu'on est dans une période compliquée pour emprunter à long ou moyen terme, les banques ne peuvent nous garantir des taux fixes. Nous avons demandé à plusieurs banques et seul le crédit agricole nous propose, sur une durée de 5 ans au taux fixe de 1,73, un emprunt. Aussi je vous propose d'emprunter seulement 100 000€ au lieu de 200 000€ initialement prévu afin de rendre les annuités plus acceptables. SOIT 21 049€/an. Dans le cas où l'inflation stopperait nous pourrions toujours renégocier à plus long terme et sur un montant plus conséquent un prêt à taux fixe. La délibération est votée à l'unanimité.

**Délibération N°14062022<sup>H</sup>** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le département dispose de recettes d'amendes de police supplémentaires qui nous permet de proposer d'autres travaux aider comme notamment l'aménagement du virage du petit portail et la signalétique dans le village. Soit une aide de 70% sur 2 ans pour 46550€ de travaux. La délibération est votée à l'unanimité.

**Délibération N°14062022I** : Monsieur le Maire rappelle le code de l'urbanisme qui précise que lorsqu'une décision d'urbanisme porte sur un terrain appartenant à Mr le Maire le conseil municipal doit donner délégation à un adjoint pour traiter le sujet. Il est proposé Mme Sylvie LAFFONT pour cette délégation. La délibération est votée à la majorité avec un vote contre de Mme GAZZANO.

### **TRAVAUX EN COURS :**

Les logements : le premier logement sera terminé fin juin, et le deuxième logement au-dessus de la mairie débute la semaine prochaine. Il est à déplorer qu'un artisan n'a pas réalisé l'ensemble de son travail correctement, mais ayant déjà signé le contrat pour les 2 logements avec lui il est quasiment impossible de changer de titulaire de marché sans entamer une procédure juridique et un remboursement de l'ensemble du marché. Ce sont de très beaux appartements, le maire engage les élus à aller les visiter. Quelques élus demandent quel sera le prix de la location. Mr le maire rappelle que ces deux logements avaient un caractère social mais qu'il conviendra aux vues des travaux d'augmenter le prix du loyer, sans être encore fixés, ils pourraient être de l'ordre de 350€ le petit et 500€ le grand.

Concernant la rénovation thermique de l'école, l'isolation au nord incombe d'enlever les radiateurs afin de laisser l'espace de couloir réglementaire, aussi des clim réversibles au plafond seront installés. D'autre part des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture ce qui permettra de fournir l'électricité pour un ensemble de bâtiments publics (mairie salle des fêtes écoles...) et diminuer de manière drastique les frais d'énergie de la commune. Pour finir, une étude géothermique est en cours pour trouver la solution écologique de chauffage des classes et de la cantine. Un élu demande s'il y aura deux systèmes de chauffage dans l'école, Mr le maire répond qu'en effet il y aura les clim au nord et la géothermie au sud et à la cantine.

Concernant les travaux de circulation et stationnement dans le centre du village, pour le centre ancien trois tranches étaient prévues et une seule réalisable financièrement cette année. Avec la proposition de subvention des amendes de police deux tranches seront possibles dès l'automne avec la mise en place du virage du petit portail. Pour le virage Mr le maire rappelle que l'on avait demandé un premier devis qui rabotait le mur, et qui portait sur un coût de 40 000. Nous avons revu l'entreprise qui nous propose une solution plus allégée et qui coûterait, avec la signalétique de l'ensemble du village, 15 000€.

En point divers, vous avez tous vu que nous avons une nouvelle stagiaire au secrétariat qui va nous aider pour l'été et pour réorganiser le classement et archivage avec support dématérialisé. C'est un grand chantier, d'autre part nous avons demandé à être un nouveau pôle pour l'obtention des pièces d'identité (CNI et PASSEPORT) qui a été accordé par la Préfecture. Clémence est une excellente recrue elle effectue un travail de qualité et après quelques jours de doublon seulement a su prendre le relais durant les vacances de Christine.

Pour le projet d'habitat inclusif, il s'agit d'installer au niveau des ateliers une vingtaine de petits logements pour des personnes soit seules et fragiles soit âgés et encore en partie autonomes. La DMR nous a demandé la valeur de ces biens afin d'évaluer le coût total de ce projet et le bail emphytéotique à prévoir. La demande auprès des domaines a été faite le 11 juin mais il leur faut un délai minimum de 1 mois pour la réponse.

.../...

Mme GAZZANO demande pourquoi la mairie n'a pas de projet de box de 2 à 10 mètres carrés pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'avoir un garage. Mr le maire rappelle qu'il y a une société qui le fait sur la zone artisanale et que le projet dont on parle est plus essentiel pour les personnes âgées de Sablet car on ne trouve pas ce genre de logements dans notre secteur et qui permettra de ne pas laisser à l'abandon nos anciens.

La borne de recharge électrique sera inaugurée le 05 juillet à 11H00. Monsieur le Maire laisse le soin à la commission communication de diffuser l'information. La recharge de sa voiture peut se faire soit avec la carte d'abonnement soit avec sa carte bancaire.

Le concert qui a eu lieu sur la place des Barry a commencé avec peu de public puis en fin de soirée a eu beaucoup de succès. Le dimanche le départ des vieilles voitures de collection qui œuvrait pour une association pour les chiens d'aveugles, avait pour but de récolter des fonds pour la formation des ces chiens et leur maître, pour un chien il faut compter 20 000€. Nous espérons que les dons ont été à la hauteur espérée.

Il était prévu que nous parlions d'un projet d'extension de notre EHPAD mais le conseil d'administration n'ayant pas eu lieu je vous en parlerais la prochaine fois.

Monsieur le MAIRE demande aux conseillers un tour de table. Mireille MEFFRE a apprécié le nettoyage des abords du parking et des jeux mais souhaiterait que ce soit fait plus régulièrement. Christian BONFILS informe d'une descente de policier pour contrôle d'identité au Parking des pins. Florence MASSON REGNAULT informe que le clocher n'a pas l'éclairage habituel et qu'il faudrait réparer la barrière en bois route de Carpentras qui longe le parking du lotissement. Nadia EL MAHSANI souhaiterait au jardin du campanile une poubelle et un robinet poussoir. Michel ISNARD demande si le Département a répondu à notre demande de récupération d'un tracteur et d'une remorque, mais le département n'a pas encore fait d'offre. Les élus rappellent que certaines décisions avaient déjà été prises pour la circulation dans le village lors du dernier conseil municipal et demandent pourquoi les panneaux ne sont pas déjà installés. Mr GILGENMANN explique qu'il convient d'abord de faire des arrêtés soumis à appréciation de la Préfecture puis commander les panneaux, nous venons de demander également une subvention amende de police pour l'installation des panneaux il faut attendre l'autorisation de commencer les travaux, et pour finir, il semble judicieux d'informer la population et les riverains avant l'exécution de ces travaux. Jean Claude signale un trou dans la voirie chemin de la Muse.

La séance est levée à 20H00.

